

Le pôle Banque du Groupe NSIA informe les fournisseurs de biens et prestataires de services, aptes à délivrer des prestations dans ses pays d'implantations que sont la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo, le Sénégal, la Guinée Conakry, que le processus d'agrément des prestataires pour l'exercice 2025 se déroulera du **23/09/2024 au 25/10/2024**. Les domaines privilégiés sont les suivants :

## DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES :

### CONSEIL ET SERVICES PROFESSIONNELS

1. Cabinet conseil/comptabilité/fiscalité/finance
2. Cabinet RH/Formation/Gestion d'intérim
3. Cabinet conseil/Qualité de service
4. Cabinet conseil ou Expert en systèmes de protection contre les effets de l'électricité atmosphérique
5. Architecte
6. Expert immobilier
7. Bureaux de contrôle/suivi des marchés de BTP financés
8. Sociétés de recouvrement

### FOURNITURE INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIEL

9. Fourniture, installation, maintenance de climatiseurs splits, fontaine d'eau
10. Fourniture et entretien de portes fortes
11. Fourniture, installation et maintenance de groupe électrogène
12. Fourniture, installation et maintenance de système et équipements de sécurité/incendie/alarme/intrusion
13. Fourniture, installation de matériel électrique/travaux d'électricité bâtiment
14. Fourniture, installation et maintenance d'onduleur/régulateur
15. Fourniture et maintenance de matériels informatiques et bureautiques
16. Fourniture, installation et maintenance (recharge) d'extincteurs
17. Travaux de câblages réseaux et informatiques
18. Fourniture et maintenance de machine de caisse et accessoires : (Horodateur ; Gaufreuse ; Compteur de billets ; détecteur de faux billets ; cerceuse de billet etc.)

### CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS

19. Travaux de BTP
20. Travaux d'imprimerie/sérigraphie / Cadeaux d'entreprise (Etreennes)
21. Travaux de manutention/ transport
22. Menuiserie bois/aluminium
23. Réalisation et pose d'enseignes lumineuses, de luminaire et panneaux de signalisation
24. Vente et pose de tapis/moquette
25. Confection et installation de rideau/store
26. Soudure/peinture/plomberie

### COMMERCE ET DISTRIBUTION

27. Vente de téléphones mobiles et divers produits GSM
28. Vente d'appareil Electro-ménager
29. Concessionnaire véhicule / véhicule blindé
30. Fourniture de bureau et consommables informatiques
31. Fourniture de Mobilier de bureau
32. Fournisseur de produits pétroliers
33. Fourniture de scellés
34. Quincaillerie / Équipements électriques

### TRANSPORT LOGISTIQUE ET SERVICES ASSOCIÉS

35. Transport courrier express sur le plan national et à l'étranger
36. Location de véhicule et/ou Grue
37. Prestation de service de gardiennage et de sécurité
38. Agence de voyage
39. Agence immobilière

### HÔTELLERIE RESTAURATION ET LOISIRS

40. Hôtellerie/restauration / pâtisserie / boulangerie
41. Vente/location d'équipement de sonorisation
42. Protocole/accueil/événementiel
43. Décoration intérieur bâtiment/emballages
44. Couture/matelacier
45. Agence de communication, Marketing, et publicité
46. Organes de Médias (Presse écrite, Radios, Télévision)
47. Photographie et reportage

### TECHNOLOGIES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

48. Télécommunications : Liaison V-SAT ; BLR, LS, fibre optique accès Internet
49. Fourniture et maintenance de logiciels informatiques

### ENTRETIEN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

50. Entretien et nettoyage de Bâtiment
51. Prestation d'incinération de documents
52. Sociétés de stock monitoring et de tierce détention
53. Huissiers/signification des actes (domiciliation de paiement)
54. Garage de mécanique automobile
55. Pneumatique et batteries
56. Autres à décrire

Chaque prestataire aura à choisir au plus trois (03) domaines de compétence. Le prestataire veillera à fournir des pièces à jours et valides. Toutes pièces fournies, non à jour et non conforme feront l'objet d'un rejet systématique. Une visite sera effectuée sur site en vue de la vérification de la conformité des informations transmises, avant la validation de votre agrément.

Les dossiers sont déposés tous les jours du lundi au vendredi entre 14h30 et 16h30, auprès des services des moyens généraux de chaque pays. Un email de confirmation détaillant la suite du processus d'agrément vous sera transmis après réception de votre dossier. La date limite de soumission est fixé au **25/10/2024 à 16H30**.

## NB :

1. Le prestataire est agréé lorsqu'il totalise au moins 62/88. En revanche, lorsqu'il est soumis aux critères liés à l'environnement et à la sécurité, il devra totaliser au moins 70/100
2. Le prestataire précisera les pays dans lesquels il dispose de représentation à travers une note intitulée « Représentation Géographique »
3. Les frais de dépôt de dossier s'élèvent à 30.000 FCFA.

NSIA BANQUE rappelle à ses prestataires et fournisseurs actuels qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité, et qu'ils devront produire les documents en cours de validité afin de renouveler leur agrément qui est annuel.

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR ET ÉVALUATION DU DOSSIER D'AGRÈMENT :

Les différentes pièces fournies feront l'objet d'une évaluation suivant la grille de notation ci-dessous.

	DÉSIGNATION DES PIÈCES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	NOTE PARTIELLE	NOTE	COEFFICIENT
1	<b>CLAUSES DE CONFORMITÉ</b>			
	Attestation fiscale en cours de validité à la date de clôture	Eliminatoire		
	Registre de commerce de l'entreprise	Eliminatoire		
	Attestation indiquant la preuve de la régularité des cotisations sociales en cours de validité (CNSS, CNPS, ou tout autre document correspondant)	Eliminatoire		
	Attestation bancaire de bon fonctionnement et RIB	Eliminatoire		
	Attestation d'immatriculation fiscale de l'entreprise (IFU, DFE, NIF, NINEA ou tout autre document correspondant)	Eliminatoire		
	Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle	Eliminatoire		
2	<b>AGRÈMENT POUR LES PRESTATAIRES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE (sécurité incendie, secourisme, distribution de produits pétroliers et autres .....)</b>	Eliminatoire		
	<b>CRITÈRES ADMINISTRATIFS</b>			
	Adresse géographique	/02	/ 10	4
	Adresse postale	/02		
	Adresse téléphonique	/02		
Chiffres d'affaires	/04			
3	<b>ORGANISATION INTERNE</b>			
	Moyens humains	/03	/ 08	3
	Moyens logistiques	/03		
	Faire la preuve du plan de formation des employés ou produire tout autre document dans le cadre de la participation des entreprises à la formation continue	/02		
4	<b>QUALITÉ DES PRESTATIONS</b>			
	Au moins trois références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution dans des prestations similaires délivrées par trois (03) entreprises ou administrations distinctes	/02	/ 06	4
	Années d'expériences	/04		
5	<b>ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ</b>			
	Preuve de l'existence d'un comité santé sécurité au travail (pour les entreprises ayant un minimum de 50 salariés)	/01	/ 06	2
	Plan de formation en santé sécurité, Plan particulier de sécurité général, Plan de gestion des déchets (BTP, Imprimerie, entretien nettoyage, restauration, garage)	/03		
	Arrêté d'approbation de l'étude d'impact environnementale et sociale ou Audit environnementale (imprimerie et produits pétroliers)	/02		